

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 août 2013 – 18H00

Présents : Alain BLANQUER, Jean ARRUFAT, Christian OLLIER, Marie-Claude de MURCIA, Chantal PUJOL-MONNIER, Jacques BERNARD, Hélène MARCHAL, Laurent GAUTREAU, Pierre USSELMANN

Présents par procuration : Jean-Philippe CAZABAT (pouvoir donné à Alain BLANQUER)

Absents excusés : Hélène MARCHAL

Absent : D'HALLUIN Christiane

Secrétaire de séance : Pierre USSELMANN

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole transactionnel pour le règlement d'un contentieux
2. Associations : demande de subvention exceptionnelle et décision modificative au budget principal
3. Mission remplacement du CDG 34
4. Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012
5. Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2012
6. Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2012
7. Questions diverses

1. Protocole transactionnel pour le règlement d'un contentieux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contentieux relatif à la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.

Il donne lecture d'un nouveau projet de protocole transactionnel prévoyant notamment le renoncement définitif et irrévocable des plaignants à toute instance portant sur ce même différent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de protocole transactionnel entre la commune de Lieuran-Cabrières et les époux ACOSTA ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document y afférent ;

2. Association « Les Amis du Mas de Roujou » : subvention exceptionnelle et décisions modificatives au budget principal

Monsieur le maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Amis du Mas de Roujou » pour l'organisation de la fête des Estivales qui présente un résultat déficitaire.

Il rappelle la délibération du 7 décembre 2012 qui stipulait que : « les subventions exceptionnelles attribuées à cette association pour l'organisation des Estivales du Mas de Roujou seront égales à 50% du montant du déficit plafonnées à 350 €. »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer aux Amis du Mas de Roujou une subvention exceptionnelle de 80€ et de procéder aux virements de crédits nécessaires suivants :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
61522	Entretien des bâtiments		- 80
6574	Subventions de fonctionnement aux associations		+ 80
TOTAL			0

3. Mission remplacement du Centre de Gestion de l'Hérault

Monsieur le Maire présente le service remplacement dédié aux collectivités proposé par le CDG34. L'adhésion à ce service offre la possibilité d'obtenir un agent qualifié de remplacement en cas d'absence prolongée de la secrétaire de mairie.

Une fois la convention d'adhésion signée, la collectivité est libre d'utiliser ou non ce service. Le coût du service s'élève à 6% des dépenses de rémunération de l'agent mis à disposition. Cette contribution s'applique seulement en cas d'utilisation du service.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la mission remplacement du CDG34.

4. Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2012

Monsieur Blanquer rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le coût moyen de l'eau assainie s'élève à 1,35€ parM3.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5. Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2012

Les obligations en matière de réalisation et de communication sont identiques à celles du rapport concernant le service de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente les points forts du rapport. Sont cités les pollutions organiques concernant le Mas de Roujou, la nécessité de s'équiper en compteurs neufs, le prix qui se situe à un niveau comparable à celui des communes voisines (environ 1,80 Euros/m³), ce qui donne, pour l'ensemble eau potable plus assainissement un total de l'ordre de 3,05 Euros/m³ pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³. Ce prix augmentera à partir de 2016 de quelques 15 centimes en raison de la modification des taxes obligatoirement appliquées.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

6. Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2012

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport qui démontre la complexité et la qualité du travail effectué par le Syndicat Centre Hérault.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux du cimetière de Lieuran financés grâce à l'utilisation de la subvention hors-programme (environ 10000 Euros).

Les travaux d'aménagement de la salle de l'ancienne école commenceront début septembre et s'achèveront fin novembre.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers contentieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 27 août 2013.